

II

*(Communications)*COMMUNICATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET
ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

COMMISSION EUROPÉENNE

Autorisation des aides d'État dans le cadre des dispositions des articles 107 et 108 du TFUE**Cas à l'égard desquels la Commission ne soulève pas d'objection****(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

(2011/C 122/01)

Date d'adoption de la décision	14.4.2010
Numéro de référence de l'aide d'État	NN 30/09
État membre	Irlande
Région	South and East Region
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Hotel Capital Allowances for the Ritz-Carlton Hotel, Powerscourt, Co. Wicklow
Base juridique	Chapter 1, Part 9 of the Taxes Consolidation Act 1997
Type de la mesure	Aide individuelle
Objectif	Développement régional
Forme de l'aide	Allègement fiscal
Budget	Montant global de l'aide prévue: 17,8 Mio EUR
Intensité	8,4 %
Durée	2008-2014
Secteurs économiques	Hôtellerie et restauration (Tourisme)
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Revenue Commissioners Dublin Castle Dublin 2 IRELAND
Autres informations	—

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://ec.europa.eu/community_law/state_aids/state_aids_texts_fr.htm

Date d'adoption de la décision	20.12.2010
Numéro de référence de l'aide d'État	N 490/10
État membre	Belgique
Région	Vlaams Gewest (Vlaanderen)
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Verlenging van de Vlaamse steunregeling N 550/01 inzake publiek-private samenwerking voor de bouw van laad- en losinstallaties langs de waterwegen in het Vlaams Gewest, zoals verlengd bij Besluit C(2004) 4361 definitief van 16 november 2004 (steunmaatregel N 344/04)
Base juridique	Decreet van het Vlaamse Gewest van 18 december 1992, artikelen 44 tot en met 49
Type de la mesure	Régime
Objectif	Développement sectoriel, protection de l'environnement
Forme de l'aide	Subvention directe
Budget	Dépenses annuelles prévues: 10 Mio EUR Montant global de l'aide prévue: 60 Mio EUR
Intensité	50 %
Durée	1.1.2011-31.12.2016
Secteurs économiques	Transports fluviaux
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Vlaamse Overheid — Minister bevoegd voor Mobiliteit en Openbare Werken Koning Albert II-laan 20, bus 1 1000 Bruxelles BELGIQUE
Autres informations	—

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://ec.europa.eu/community_law/state_aids/state_aids_texts_fr.htm

Date d'adoption de la décision	27.1.2011
Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32028 (2010/N)
État membre	Espagne
Région	Madrid
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Aid to short films in Spain

Base juridique	Ley 2/95, de 8 marzo, de Subvenciones de la Comunidad de Madrid; Ley 38/2003 de 17 noviembre, General de Subvenciones (Ley Estatal); Orden por la que se establecen las bases reguladores para la concesión de ayudas a empresas privadas dedicadas al sector audiovisual y cinematográfico; Orden de la Consejería de Cultura y Deportes, por la que se convocan ayudas a la producción cinematográfica para el año 2011
Type de la mesure	Régime
Objectif	Promotion de la culture
Forme de l'aide	Subvention directe
Budget	Dépenses annuelles prévues: 0,36 Mio EUR Montant global de l'aide prévue: 0,36 Mio EUR
Intensité	100 %
Durée	27.11.2010-25.11.2011
Secteurs économiques	Services récréatifs, culturels et sportifs
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Consejería de Cultura y Deporte y Portavocía del Gobierno Calle Caballero de Gracia, 132 28013 Madrid ESPAÑA
Autres informations	—

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://ec.europa.eu/community_law/state_aids/state_aids_texts_fr.htm

Date d'adoption de la décision	24.1.2011
Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32183 (2011/N)
État membre	France
Région	—
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Prolongation du régime temporaire relatif aux aides sous forme de garanties (N 23/09)
Base juridique	Article 20 de la Constitution du 4 octobre 1958; articles L. 2251-1, L. 3231-1 et L. 4211-1, L. 2252-1, L. 3231-4, L. 4253-1 et L. 5111-4, L. 2253-7, L. 3231-7, L. 4253-3 et L. 4211-1 10° [code général des collectivités territoriales (CGCT), circulaire de ministre de l'intérieur du 3 juillet 2006, du premier ministre du 26 janvier 2006, circulaires DIACT du 30 novembre 2007]
Type de la mesure	Régime
Objectif	Aides pour remédier à une perturbation grave de l'économie

Forme de l'aide	Garantie
Budget	—
Intensité	—
Durée	jusqu'au 31.12.2011
Secteurs économiques	Tous les secteurs
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	—
Autres informations	—

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://ec.europa.eu/community_law/state_aids/state_aids_texts_fr.htm

—————